

# Plan épargne logement (PEL) : il coûte trop cher aux banques

Si, comme de nombreux Français, vous avez un Plan Epargne Logement (PEL) auprès de votre banque, vous aurez peut-être une mauvaise surprise dans les mois à venir : la réglementation pourrait changer. Car la Banque de France, et les banques en général, estiment qu'ils coûtent beaucoup trop cher. En cause ? Des taux de rémunération record

PEL : un encours proche du Livret A mais un taux d'intérêt record

Les PEL sont théoriquement censés être utilisés pour faire un achat immobilier : il s'agit d'une épargne que l'on met de côté automatiquement, chaque mois, et qu'on mobilise pour acheter une maison. Du moins, c'est le principe en théorie, d'où le nom « Plan Epargne Logement ». Sauf que dans les faits, les Français ne l'utilisent plus vraiment ainsi.

Le PEL est devenu un Plan d'épargne très classique et très apprécié. Son encours total est même supérieur de quelques centaines de millions d'euros à celui du Livret A : 282,5 milliards pour les premiers, 282,1 milliards pour les deuxièmes (fin 2019, donc avant l'épargne covid). Mais contrairement au Livret A dont le taux de rémunération est de 0,5% (ce qui, une fois l'inflation calculée, donne un taux négatif), le PEL a un taux de rémunération moyen de 2,65%, un record pour de l'épargne sans risque.

En cause, les PEL ouverts avant 2011 soit avant le changement de réglementation, et qui ont des taux de rémunération très élevés.

Faire faire 4 milliards d'euros d'économies aux banques

Les PEL ouverts avant 2011 bénéficient en effet d'un taux de rémunération qui a de l'incroyable : 4,44% en moyenne. Et les Français ont près de 115 milliards d'euros de déposés dessus, on compte en effet 3,7 millions de PEL pré-2011 encore ouverts. Les PEL ouverts après 2011 ont, eux, un taux de rémunération de 1%, légèrement mieux que le Livret A mais qui se justifie, entre autres, par les conditions de sortie de l'épargne.

L'ensemble des PEL rapporterait, selon les calculs de la Banque de France, 7,5 milliards d'euros aux épargnants chaque année. Une somme trop élevée selon la BdF et les établissements bancaires eux-mêmes. Ils lancent donc un appel au gouvernement, le seul pouvant faire évoluer la réglementation.

Selon la BdF, aligner les PEL pré-2011 sur la rémunération des PEL ouverts par la suite, donc leur attribuer un taux de 1%, permettrait de faire économiser 4 milliards d'euros par an aux banques. Mais le gouvernement, à moins de deux ans de la Présidentielle 2022, va-t-il prendre le risque de se mettre à dos les épargnants ? Surtout en pleine crise sanitaire et en amont de la pire crise économique de l'histoire de France ? Rien n'est moins sûr.